

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 avril 2022**

Le commandant AUDISIO du SDIS de l'Ain présente le fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours 3 Logis.

**Recrutement d'un agent administratif à temps partiel**

La charge de travail du secrétariat de mairie étant de plus en plus lourde, le conseil municipal décide de recruter un agent, à raison de 8 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La commune de St Didier d'Aussiat ayant elle-même décidé du recrutement d'un agent à mi-temps, il pourrait être judicieux d'embaucher le même agent.

**Vote des taux d'imposition**

Mme BECAUD présente 3 scénarios possibles en ce qui concerne les taux de taxe foncière et rappelle le lissage sur 6 ans engagé par la communauté d'agglomération afin d'harmoniser les différents taux des communes membres. Elle précise que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne doit pas augmenter plus que celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le conseil municipal fixe comme suit les taux communaux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,48 %.

**Avis sur le projet de pacte de gouvernance de Grand Bourg Agglomération**

Le conseil communautaire a décidé l'élaboration d'un pacte de gouvernance, dans le cadre de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Il vise à donner des lignes directrices et des objectifs partagés entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres et à préciser :

- le fonctionnement des instances de gouvernance de l'agglomération
- les engagements de l'agglomération en matière de soutien à ses communes membres
- les champs identifiés au titre de la déconcentration des politiques communautaires.

Les conseils municipaux doivent formuler un avis sur son contenu.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal émet un avis favorable.

**Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Mme BECAUD présente la nomenclature comptable M57 qui deviendra obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La nomenclature comptable fixe les règles budgétaires et comptables des collectivités. La M14 est actuellement en vigueur. Il est possible pour les communes de moins de 3 500 habitants de choisir la M57 abrégée.

Le conseil municipal décide la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire :
  - déposé le 4 mars 2022 par Mr Christophe JACQUILLET pour la construction d'un bâtiment agricole, 396 chemin de Beauvert
  - déposé le 4 mars 2022 par Mr et Mme Florian OLIVIER pour la construction de deux maisons individuelles, 1931 route de Polliat
  - déposé le 4 mars 2022 par Mr Baptiste BOLOMIER pour l'installation de deux containers maritimes + tunnel, au lieudit « Riattez »
  - accordé le 25 mars 2022 à la SCI Domaine d'Everdeen pour la construction de bâtiments équestres, au lieudit « Les Vernes »
  - accordé le 4 avril 2022 à Mme Laura POCHON pour la construction d'une maison individuelle, 266 route du Village
  
- est informé de la déclaration préalable :
  - déposée le 4 février 2022 et accordée le 3 mars 2022 à Mme Laurie CORMARECHE pour la pose d'un portail, 48 allée des Chênes
  - déposée le 8 février 2022 et accordée le 7 mars 2022 à Mr et Mme Vincent NIEL pour la pose de panneaux photovoltaïques, 798 chemin des Brouilles
  - déposée le 4 mars 2022 par Mr Loïc MARIE pour la modification d'ouvertures sur un bâtiment d'habitation, 153 impasse des Platières
  - déposée le 22 mars 2022 par Mr et Mme Christian LABALME pour la pose de panneaux photovoltaïques, 333 chemin de Cormassine
  - déposée le 31 mars 2022 par Mr et Mme Michel GIVORD pour la pose de panneaux photovoltaïques, 484 route du Village
  
- définit les bureaux de vote des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022
  
- prend connaissance du devis de l'entreprise FAVRE de St Didier d'Aussiat pour l'édification d'un mur coupe-feu entre les bennes de tri du village et la propriété voisine, une rencontre sera organisée avec les propriétaires limitrophes
  
- est informé que le département va installer des panneaux « stop » et « céder le passage » sur toutes les voies perpendiculaires aux RD 45 et 67
  
- prend connaissance du devis de l'entreprise GALLET de Confrançon pour l'installation de sonnettes au portail de l'école
  
- prend connaissance du rapport 2021 de fonctionnement de la station d'épuration du village établi par le SATESE, le fonctionnement est correct, la station est bien entretenue et exploitée
  
- prend note que la prochaine conférence Bresse aura lieu à Curtafond le 13 avril à 19 h
  
- est informé de dégradations constatées une nouvelle fois dans les toilettes publiques
  
- est informé du vol de quatre arbres dans le parc de la mairie et aux abords de l'Escale Bressane
  
- entend le compte-rendu par Corinne BECAUD de la réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc
  
- prend note de la prochaine réunion de la commission communication qui aura lieu le mercredi 27 avril à 18h30
  
- entend le compte-rendu par Alexis BERNARD d'une réunion du groupe de travail du Syndicat des Ecoles se rapportant au restaurant scolaire.